



## REGLEMENT INTERIEUR DE LA LUDOTHEQUE EPHEMERE valable à compter du 17 juin 2020

La ludothèque éphémère est un service que La Fourmilière propose gratuitement à ses adhérents durant la période de déconfinement, à défaut de pouvoir nous rassembler autour d'une table de jeux. Jusqu'au retour à la normale vous pouvez emprunter les jeux, et nous espérons que vous passerez ainsi de bons moments en famille ou entre amis !

### **Qui peut emprunter des jeux ?**

Tous les adhérents « Individuels » ou « Famille » de La Fourmilière, à jour de leur cotisation 2020.

### **A quelles conditions ?**

Le prêt de jeu est gratuit.

Une caution de 50€ (chèque non encaissé) est exigée avant le 1<sup>er</sup> emprunt. Elle sera retirée intégralement en cas de non retour d'un jeu.

### **Modalités et durée du prêt :**

#### **3 jeux peuvent être empruntés, pour une durée d' 1 mois maximum.**

La Fourmilière s'engage à vérifier le contenu de chaque jeu avant le prêt, et à garantir leur bon état de propreté et de fonctionnement.

Afin de protéger les jeux durant le transport et de faciliter la remise des jeux, pensez à vous munir d'un grand cabas.

La ludothèque éphémère fonctionne sous forme de permanence chaque mercredi matin de 9h à 11h dans les locaux de la Fourmilière. Cette permanence est désormais accessible sans rendez-vous, et vous permet de choisir sur place vos jeux parmi la liste ci-jointe.

Il est également possible de réserver les jeux auprès de la référente Familles de la Fourmilière par mail à l'adresse [devsocial@fourmiliere-73.fr](mailto:devsocial@fourmiliere-73.fr) et de venir les chercher à votre convenance à La Fourmilière pendant les horaires d'ouverture. Un mail de confirmation de réservation vous sera alors adressé, vous indiquant à partir de quand vous pourrez venir chercher vos jeux.

Dans tous les cas, aucun jeu ne sera prêté à un adhérent sans que les jeux empruntés précédemment ne soient restitués.

**Protocole sanitaire lié au Covid 19 :**

*Le personnel de la Fourmilière sera équipé de masques de protection, du gel hydro-alcoolique sera à votre disposition.*

*Les jeux plastifiés seront désinfectés. Pour plus de sécurité les jeux sont isolés durant 7 jours avant d'être remis en circulation.*

**Retards, pertes et dégradation :**

L'emprunteur s'engage à **rendre les jeux complets, propres et dans leurs emballages.**

Tout jeu perdu ou rendu inutilisable devra être remplacé ou remboursé au prix public, à défaut la caution de 50€ sera encaissée.

Au-delà d'un mois de retard, un jeu est considéré comme non rendu et la caution est alors retirée.

Toute pièce constatée manquante et non remplacée entraînera une participation financière de 1 €.

L'accès au service de Ludothèque Ephémère implique l'acceptation totale de ce règlement intérieur.

Prénom et NOM : \_\_\_\_\_

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

